



## Soutien développement durable

### But

La Commune cherche à promouvoir parmi ses habitants le développement durable en proposant un prix et/ou une bourse primant des projets en relation avec l'un ou l'ensemble des axes du développement durable (social, économie et environnement). Le soutien que la Commune pourra apporter sera tant financier que l'opportunité d'augmenter la visibilité du projet.

La bourse et/ou le prix seront accordés à des projets qui auront un impact positif en termes de développement durable. Il sera décerné à une personne privée, une classe ou une association afin de soutenir son action. La somme disponible pourra être partagée entre plusieurs projets.

### Candidature

Toute personne, tout groupe de personnes ou association ayant un lien, étant domicilié sur le territoire communal ou proposant un projet ayant un apport pour la commune, peut déposer sa candidature. Les membres du Conseil municipal, du Conseil administratif, ainsi que les employés communaux ne peuvent pas présenter de dossier à titre personnel. La participation d'un projet à un autre concours n'empêche en rien la dépose d'un dossier pour le dit projet auprès de la Commune de Bellevue.

### Jury

Les conseillers municipaux membres du groupe DD évaluent les dossiers de candidature et attribuent la bourse et/ou le prix au(x) projet(s) lauréat(s). La sélection des projets pour la/les bourse(s) et le(s) prix sera réalisée après lecture des dossiers. L'audition d'un candidat peut être demandée par le jury en cas de besoin. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. La voie du droit est exclue. Les gagnants seront informés par écrit et leur nom et lieu de résidence seront publiés.

### Attribution

Le président du groupe DD, accompagné d'un représentant du Conseil administratif, remet les distinctions aux lauréats lors d'une manifestation organisée par la Commune.

Sous réserve de l'adoption du budget annuel, un montant maximum de CHF 3'000.- sera alloué pour le prix et de CHF 5'000.- pour la bourse. Ces montants ne seront pas obligatoirement distribués chaque année et pourront être partagés entre plusieurs projets.





## Suivi des lauréats

Le montant de la bourse doit être strictement affecté à la réalisation du projet choisi. Les lauréats de la bourse s'engagent à présenter leur travail finalisé dans un délai de 12 mois après l'attribution de cette dernière. Dans le cas où la somme attribuée ne serait pas utilisée dans sa totalité pour le projet, la somme résiduelle devrait être restituée à la Commune.

## Délais

Délai d'inscription : 16 janvier 2022

Etude des dossiers par le jury : janvier à février 2022

Choix du/des projet(s) lauréat(s) : fin février 2022

## Retour des dossiers

Un dossier complet doit comprendre :

- le formulaire de candidature pour le prix ou la bourse
- le rapport/travail pour le prix
- le budget et le planning prévisionnel du projet pour la bourse

Dossier à retourner avant le 16 janvier 2022 par courriel sur [dd@mairie-bellevue.ch](mailto:dd@mairie-bellevue.ch) ou par la poste à Mairie de Bellevue, route de Lausanne 329, 1293 Bellevue.

